



Bracelet électronique et lieu de vie

Par **Lia3117**, le **26/10/2017** à **03:23**

Bonjour.

Mon ami est passé en jugement et a demandé un aménagement de sa peine à savoir port du bracelet électronique.

A priori cela a été accepté en tout cas le juge ne s'y est opposé.

Son domicile est dans le 09 mais il a trouvé un travail dans le 31 qui serait après la période d'essai un CDI.

Vu qu'il va recevoir la semaine prochaine la réponse pour le bracelet et que l'installateur l'a déjà contacté pour vérifier le réseau chez lui peut-il faire une demande et auprès de qui afin d'effectuer sa peine chez moi pour qu'il puisse décrocher son CDI..

Donc du département 09 au département 31?

Il n'a pas signalé qu'il vivait chez moi en Haute-Garonne lors de ce jugement car n'avait pas encore eu de réponses pour ce travail.

Merci de vos réponses

Par **Lia3117**, le **26/10/2017** à **03:25**

Le début du contrat est prévu la semaine prochaine ..l'installation de l'équipement fin de semaine prochaine

Par **Tisuisse**, le **26/10/2017** à **07:46**

Bonjour,

Si vous avez un lien de parenté avec le condamné, il faut faire une demande au greffe, au Juge d'Application de peines; votre lien sera un + pour lui.

Par **Lia3117**, le **26/10/2017** à **08:25**

Bonjour Et merci de votre réponse.

Je suis juste sa petite amie.

Nous avons un projet d'emménagement ensemble dans une autre maison il avait besoin pour cela d'un travail fixe .

Nous ne sommes ni mariés ni pacsés ni en concubinage.

Cela sera t il suffisant ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **26/10/2017** à **10:36**

Alors c'est à votre homme de faire cette demande et, semble-t-il, ça urge, donc qu'il se déplace au greffe de son tribunal.

Par **Lia3117**, le **26/10/2017** à **10:39**

Le bracelet est pour une période de un mois seulement ...

J espère qu'il ne sera pas trop tard

Merci de votre réponse bonne journée :)